



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
**Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris**  
Tél : 01 42 60 11 49  
Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[SNPES-guyane@hotmail.fr](mailto:SNPES-guyane@hotmail.fr)



Cayenne, le 29 Mars 2017

## **Demande de clarification urgente des consignes officielles adressées aux agents de la PJJ Guyane en lien avec les mouvements sociaux actuels impactant le territoire**

Le SNPES-PJJ/FSU National et la section de Guyane, après avoir interpellé lundi 27 mars, la DIR Ile de France/Outre Mer, ont enfin eu connaissance des instructions que celle-ci avait transmise à la DT Guyane pour la journée de mobilisation du 28 mars 2017 (notamment que les agents non grévistes résidents intra muros à Saint Laurent, Kourou et Cayenne se rendent à leurs services, les autres restant chez eux). Ces consignes ont pu être interprétés différemment (notamment le lundi 27 mars 2017) par l'administration, mettant potentiellement les collègues se rendant devant les barrages en situation de « danger ».

Aujourd'hui le mouvement continue et notre organisation tiens à faire part à la DT Guyane des questionnements des agents du territoire, afin qu'elle reprecise à l'ensemble des personnels les directives concernant l'organisation du travail durant cette période particulière de grève générale.

**Il apparait qu'à l'heure actuelle aucune information officielle n'est transmise laissant les agents isolés et sans consignes claires. Ce flou artistique ne les rassure en rien.**

La DTPJJ a connaissance des difficultés actuelles que posent les barrages, les fermetures des écoles, la fermeture de nombreux services et établissements (publics et collectivités territoriales...). Le SNPES-PJJ/FSU est conscient des difficultés organisationnelles que cela implique pour tout le monde, il apparaît nécessaire que des décisions officielles soient prises et transmises à l'ensemble des agents, quelle que soit leur situation administrative.

Il est donc urgent pour maintenir la cohérence du service public, la sécurité des agents et des usagers :

- **D'avoir des consignes claires concernant les agents, au sein des agglomérations et à l'extérieur, devant ou derrière les barrages.**
- **D'avoir des consignes claires pour les agents chargés de famille, sachant que l'ensemble des écoles, des crèches et autres modes de garde sont pour la plupart fermés sur le territoire.**
- **D'avoir des consignes claires concernant les messages à transmettre aux usagers. Les convocations risquent de ne pas être honorées en raison des difficultés à circuler. L'accueil du public est-il maintenu ?**

Le SNPES-PJJ/FSU section de Guyane et le bureau national interpellent la DPJJ (DT Guyane et DIR Ile de France/Outre Mer) afin que des consignes claires soient données. Pour notre part, il est de la responsabilité de la DT PJJ de Guyane de ne pas mettre en difficulté les personnels.

**Cette absence de positionnement de la DT PJJ Guyane démontre encore un manque de considération pour les agents, un décalage vis-à-vis des réalités guyanaises, et un pilotage à vue du territoire.**

Section SNPES-PJJ FSU Guyane